



**KPMG Audit**  
9, avenue Parmentier  
BP 42398  
31086 Toulouse cedex 2  
France

Eric Blache

14, rue Clapeyron  
75008 Paris  
France

**Actielec Technologies S.A.**

Rapport des commissaires aux comptes  
établi en application de l'article L. 225-  
235 du Code de commerce, sur le  
rapport du Président du Conseil de  
Surveillance de la société Actielec  
Technologies S.A., pour ce qui concerne  
les procédures de contrôle interne  
relatives à l'élaboration et au traitement  
de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2006  
Actielec Technologies S.A.  
25, Chemin de Pouvoirville - BP 74215 - 31423 Toulouse Cedex 4  
*Ce rapport contient 3 pages*  
Référence : PSP - 071.094 RS



**KPMG Audit**  
9, avenue Parmentier  
BP 42398  
31086 Toulouse cedex 2  
France

Eric Blache

14, rue Clapeyron  
75008 Paris  
France

### **Actielec Technologies S.A.**

Siège social : 25, Chemin de Pouvoirville - BP 74215 - 31423 Toulouse Cedex 4

Capital social : €. 14.894.955,75

### **Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société Actielec Technologies S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Actielec Technologies S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président du conseil de surveillance de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.



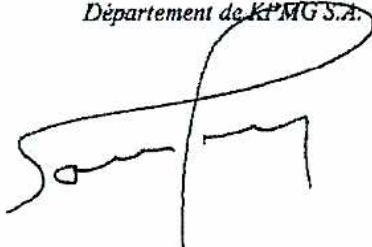
Eric Blache

*Actelec Technologies S.A.*  
*Rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article*  
*L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil*  
*de Surveillance de la société Actelec Technologies S.A., pour ce qui*  
*concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et*  
*au traitement de l'information comptable et financière*  
*Le 27 mars 2007*

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.


Les commissaires aux comptes

Toulouse, le 27 mars 2007  
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Philippe Saint-Pierre  
Associé

Paris, le 27 mars 2007



Eric Blache